

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction Enfance Famille

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 18 OCTOBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA**

**OBJET : Plan pauvreté - accompagnement des sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance,
volet logement :
association d'accès et de maintien au logement - ADAMAL - association d'aide aux jeunes
travailleurs - AAJT
association marseillaise des missions du midi.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la PMI, la santé, l'enfance et la famille, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté - dite plan pauvreté - a pour objectif de garantir sur l'ensemble du territoire l'accès de tous aux droits fondamentaux notamment dans le domaine de la protection de l'enfance.

Pour la mise en œuvre de cette stratégie, une convention triennale entre l'Etat et le Département des Bouches-du-Rhône a été signée le 27 Juin 2019.

La lutte contre les sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance et l'accompagnement des sorties des jeunes de 16/21ans, font partie des axes de travail choisis.

Il est proposé de renforcer l'accompagnement au projet d'autonomie des jeunes sortant, en mobilisant tous les dispositifs d'insertion et particulièrement l'insertion par le logement.

Le Département a, depuis quelques années, contractualisé avec les foyers de jeunes travailleurs - résidences habitat jeune, pour la prise en charge et le suivi de jeunes titulaires d'un contrat jeune-majeur. Ce partenariat, qui a pour objectif l'insertion sociale associée à un accompagnement éducatif allégé, a démontré sa pertinence.

Il a donc été décidé de renforcer cette action dans le cadre du plan pauvreté, et du volet logement de la prévention des sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance.

L'action globale - action renforcée - a été valorisée à 365 238 € cofinancés dans le cadre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi entre l'Etat et le Département à hauteur de 50 % par l'Etat pour un montant de 182 619 €

Pour l'exercice en cours, trois structures sont concernées via la signature d'un avenant type à la convention initiale votée en commission permanente du 5 avril 2019 :

- association d'accès et de maintien au logement ADAMAL 89 boulevard Aristide BRIAND 13300 Salon-de-Provence et présidée par Monsieur Alain CAMBON ;

- association d'aide aux jeunes travailleurs - AAJT 3 Rue Palestro 13003 Marseille, présidée par Monsieur Jean Pierre GIROUSSE ;

- association marseillaise des missions du midi, 39 rue Breteuil 13006 Marseille présidée par Madame Marie-Françoise ZERBONNE.

Le versement des subventions sera effectué après signature des avenants avec les associations concernées.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci- après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL